



Monsieur le Président,

L'urgence est à l'écoute ! L'alliance CFDT-CFTC veut en effet rappeler le lourd contexte social qui s'est installé depuis de longs mois du fait de la réforme des retraites qui a trouvé son point culminant avec le recul de l'âge de départ à la retraite de 62 ans à 64 ans contre l'avis de la grande majorité des travailleurs qui ont largement démontré leur opposition à cette réforme injuste tout au long de son processus d'adoption. Une réforme qui, de surcroît, pénalise bon nombre d'entre eux déjà défavorisés. L'alliance CFDT-CFTC continuera d'en dénoncer le bien-fondé ainsi que la forme de son adoption qui, sous le vernis d'une légalité apparente, lui enlève toute légitimité par déni démocratique. La confiance vis-à-vis des représentants de l'État s'en trouve aujourd'hui largement dégradée, et le dialogue social est aujourd'hui détérioré à tous les niveaux. L'urgence est à l'écoute, et les sujets de revendication sont nombreux :

- La protection sociale complémentaire santé, le premier comité de suivi des négociations de la PSC santé réuni le 15 mai 2023 dans les ministères n'a pas répondu aux attentes des O.S. Rappelons que l'ensemble des organisations syndicales ont signé un accord interministériel sur la partie santé de la protection sociale complémentaire le 26 janvier 2022. Les agents de l'Etat auraient donc dû être tous concernés par celle-ci à partir du 1er janvier 2024, au fur et à mesure de la fin des référencements actuels avec les mutuelles historiques. Or seuls, à ce jour, le ministère de la transition écologique et solidaire, et la Caisse des Dépôts et consignations seront prêts à cette date.

- La négociation sur la PSC prévoyance a également pris du retard. La santé et la prévoyance (décès, incapacité, invalidité) sont les 2 faces d'une protection sociale complémentaire de qualité. L'alliance CFDT-CFTC veut obtenir des avancées statutaires notables sur la partie prévoyance. Elle maintient la revendication de son adossement à la partie santé et de son caractère obligatoire et sa prise en charge par l'employeur.

- La revalorisation salariale, malgré la revalorisation de 3,5% en juillet 2022, le gel du point d'indice depuis 2010, cumulé à l'inflation, a des effets très négatifs sur la rémunération des agents publics non seulement en termes de pertes salariales et de pouvoir d'achat, mais aussi de déstructuration des grilles. La progression du SMIC, plus rapide que le salaire moyen de la fonction publique a pour conséquence de maintenir à son niveau la catégorie C jusqu'au 8ème échelon et la catégorie B jusqu'au 3ème échelon, faisant passer le nombre d'agents de la fonction publique au SMIC de 400 000 en 2006 à 1 000 000 aujourd'hui, cette situation inédite constituant un véritable décrochage par rapport au secteur privé. Et ce n'est pas la pauvreté des dernières annonces formulées par le ministre de la fonction publique pour les années 2023 et 2024, bien en deçà du niveau de l'inflation, qui est de nature à satisfaire les attentes des agents et de l'ensemble de leurs représentants. Cela démontre

l'évidente déconnexion de nos gouvernants au regard du manque d'attractivité de la fonction publique.

Au sein de la DGFIP, cette insatisfaction est d'ailleurs corroborée par la dégradation des résultats de l'observatoire interne 2023 qui démontre l'évidente fragilisation des équipes et les sentiments d'inquiétude, de fatigue, d'absence de considération et de reconnaissance des agents comme des encadrants. Baisse des effectifs, restructurations incessantes, externalisation de certaines missions, accroissement des charges de travail, réforme de la dernière campagne d'évaluation professionnelle, sont les ingrédients d'une motivation en berne.

- Le Fiasco GMBI, les accueils débordent, les services sont engorgés, les agents s'épuisent et n'en peuvent plus.

Ce n'est pas le report du délai de la déclaration d'occupation des biens immobiliers au 31 juillet 2023 annoncé le 23 juin 2023 – 7 jours avant la date butoir – qui se veut une réponse aux difficultés des propriétaires de biens et à la situation extrêmement dégradée rencontrée dans les services fonciers, les SIP, les centres de contact et les SIE pour la partie professionnels et collectivités locales, du fait de cette nouvelle obligation mise en place au 1er janvier 2023. Alors que plus de 40% des propriétaires concernés ne s'étaient pas manifestés, le fiasco du tout « démat' » « tout de suite » pour tous, oblige à interroger le gouvernement.

La DGFIP doit-elle vivre ses évolutions sans tenir compte des citoyens, au risque d'aggraver la défiance des Français vis-à-vis de l'État, et au détriment de ses agents ?

Dans ce contexte l'alliance CFDT-CFTC demande le report du délai au-delà du 31 juillet, une procédure claire pour les contribuables en rupture avec l'outil numérique et le renforcement immédiat et pérenne des services impactés par GMBI.

Les élus au CSAL du Calvados :

Daniel TEXIER

Pierre Yves AUROUSSEAU

Armelle GOUEZ

Antoine RAKOTOBEARISOA